



RESTEZ LOIN DE LA GRIPPE

ENSEMBLE
on fait avancer le Québec

La campagne de vaccination contre la grippe est débutée

Chaque année, au moment de préparer la période annuelle de vaccination contre la grippe, le ministère de la santé via la santé publique réfléchit sur la façon de faire la promotion de la vaccination. Différentes instances comme l'ASSTSAS, les syndicats québécois et les ordres professionnels se donnent la main pour en faire un succès pour protéger les intervenants et la population et ainsi minimiser l'impact d'une épidémie de grippe nationale.

Comme employées, avons-nous l'obligation de recevoir un vaccin?

L'immunisation constitue une mesure volontaire de protection personnelle qui peut protéger d'autres personnes contre certaines maladies en brisant la chaîne de transmission. La décision de se faire vacciner repose alors sur des principes éthiques puisque, dans la société, l'avantage que présente la vaccination sur le plan collectif est considéré supérieur au risque minimal encouru par la personne vaccinée. Actuellement, ni la Charte des droits et libertés ni aucune autre Loi n'obligent les professionnelles de la santé à se faire vacciner. Par contre, comme professionnelles en soins de santé, vous avez l'obligation d'en faire la promotion en informant la clientèle des avantages de recevoir ou non un vaccin. La vaccination vous est offerte et fortement suggérée en tant que professionnelles en soins mais la décision de vous faire vacciner ou non vous revient de droit.

La campagne annuelle 2017-2018 de vaccination contre la grippe se tiendra du 1^{er} au 30 novembre 2017 à la grandeur du CISSS Lanaudière, aux endroits habituels. Pour plus d'information, consultez le site de l'Employeur.

Odette Chicoine, agente SST
Nathaly Bisson, agente SST

BUREAUX SYNDICAUX FIQ-SIL

Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne
Bureau 5E-20
Saint-Charles-Borromée, QC J6E 6J2
Tél. : 450-759-8222, poste 2049
ou sans frais :
1-866-752-1406
Fax : 450-752-8335
Courriel : info@spssnl.qc.ca

Section Sud - CHPLG

911, Montée des Pionniers
Bureau B0-120
Terrebonne, QC J6V 2H2
Tél. : 450-654-7525, poste 20113
Fax : 450-585-2797
Courriel : sils-fiq@bellnet.ca

Site web : www.fiqsil.com

AFFICHAGES DE POSTES

Selon le calendrier harmonisé des affichages de postes pour l'année 2017-2018, voici les dates des deux prochains affichages :

Sans processus

Du 21 novembre au 5 décembre 2017

Avec processus

Du 16 au 30 janvier 2018

ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION

CHANGEMENTS IMPORTANTS pour la Section NORD

Vous devrez maintenant acheminer vos formulaires de candidatures **SEULEMENT** par télécopieur au 450-470-2642, **OU** par courriel à l'adresse : DRHCAJ@ssss.gouv.qc.ca

Car les formulaires seront dorénavant traités au Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David à Repentigny.



Les 11 et 12 octobre derniers avait lieu le 3^e réseau SST (Santé sécurité au travail) de la FIQ. Le but du réseau était d'outiller les agentes SST et leur expliquer où en était la FIQ dans ses démarches. De nombreuses conférences et ateliers ont eu lieu afin d'aider les participantes à mieux comprendre les problématiques les plus souvent rencontrées dans le réseau de la santé.

Nous ne vous cacherons rien en vous disant que les cas de maladies au travail engendrent des coûts très élevés pour le milieu de la santé. Les indemnités sont tellement importantes que la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) a décidé de se pencher sur le sujet et de mettre en place un plan d'action et d'établir une approche par étape. Malheureusement, le réseau de la santé n'est pas reconnu comme un secteur prioritaire au niveau de la Loi (exemple de secteurs prioritaires : construction, secteur minier, machinerie), ce qui fait en sorte que les CISSS/CIUSSS ne sont pas assujettis à la mise en place de certaines structures de prévention. Les secteurs prioritaires doivent avoir un programme de prévention, un service de santé au travail, un Comité SST et/ou un représentant à la prévention. La FIQ désire et travaille à faire reconnaître le milieu de la santé comme un secteur prioritaire afin d'obliger notre Employeur à se pencher sur la question de notre sécurité lorsque nous exerçons notre métier et ainsi œuvrer dans des lieux de travail plus sécuritaires.

Dans un même objectif, la FIQ a décidé de tenir compte de la prévention, plus précisément au niveau des chutes, des troubles musculosquelettiques (TMS) et de la violence au travail, sachant que ces cas sont les plus fréquents dans notre milieu. Effectivement, 41% des lésions dans le milieu de la santé sont de type TMS et 32.8% sont reliés à la violence que nous subissons au travail. Vous avez évalué une situation à risque dans votre milieu de travail? Vous devez nous en faire part afin que les agentes syndicales du bureau SST en soient informées et puissent faire des démarches auprès de l'Employeur. Une collaboration entre l'équipe de soins, le Syndicat et l'Employeur est une recette gagnante pour faire avancer le dossier de la sécurité au travail. La prévention ça passe également par vous, en dénonçant les situations à risque. Vous avez malheureusement été victime d'un accident au travail? Il est important de déclarer l'accident immédiatement à l'Employeur et de compléter le formulaire de déclaration le plus rapidement possible pour ainsi éviter d'avoir des problèmes avec les indemnités. La situation qui vous a créé l'accident aurait pu être évitée? Il est important de nous en faire part!

Audrey Bélanger, membre du Comité relève.

Campagne REÉR automne 2017



Nous avons débuté une campagne d'information et d'adhésion. Venez rencontrer vos responsables locales lors de notre tournée des installations cet automne :

- CHSLD St-Liguori: le 13 novembre en A.M.
- Sépia Rawdon: le 13 novembre en P.M.
- CH Joliette : le 16 novembre
- CLSC Joliette : le 20 novembre en A.M.
- CH Pierre Le Gardeur : 22 novembre 2017
- CHSLD St-Gabriel: le 7 décembre en A.M.
- CLSC St Gabriel: le 7 décembre en P.M.
- CHSLD St-Antoine de Padoue : le 14 décembre 2017 A.M.
- CHSLD St-Jacques : 14 décembre 2017 P.M.

Nous serons heureuses de vous rencontrer afin de vous informer sur le Fonds de Solidarité. Une cotisation REÉR par retenue sur le salaire permet des économies d'impôt supplémentaires très intéressantes.

Guylaine Riendeau, Geneviève Boulet et Audrey Bélanger
Responsables locales du Fonds de Solidarité FTQ au CISSSL